

# SEDMED

Seguridad y Defensa en el Mediterráneo



MESBAH, Mohamed Chafik (2011) “L’armée algérienne face au défi de la transition démocratique”, *Ponencia presentada en el X Seminario Internacional sobre Seguridad y Defensa en el Mediterráneo. Fuerzas Armadas y Transiciones Democráticas en el Mediterráneo*, organizado en Barcelona por CIDOB y Ministerio de Defensa el día 13 de Junio de 2011.

**SEDMED**  
Seguridad y Defensa  
en el Mediterráneo

[www.sedmed.org](http://www.sedmed.org)

## Mohamed Chafik Mesbah

*Journaliste et ancien officier supérieur dans l'Armée algérienne*

L'objet de cette contribution porte sur l'examen de trois aspects complémentaires liés à la problématique qui requiert notre attention. Il s'agit de soumettre à un éclairage approprié cette problématique. Il s'agit, premièrement, de procéder à une genèse rapide de l'évolution de l'armée algérienne, à partir de l'intérieur, notamment avant l'avènement du multipartisme en Algérie. Il s'agit, deuxièmement, de procéder à l'examen de la conduite de l'armée algérienne face aux événements douloureux qui, depuis 1992, ont pris place dans l'imaginaire populaire sous le libellé de « décennie noire ». Il s'agira, troisièmement, de procéder à l'étude des perspectives qui s'ouvrent à l'armée algérienne, en rapport avec le nouveau positionnement politique et institutionnel qui, dans le nouveau contexte national et international, pourrait être le sien.

L'interférence de l'armée dans le champ politique est venue à constituer une donnée co-substantielle à la fondation de l'Etat moderne en Algérie

Soulignons, avant d'aborder le corps du sujet, que la problématique du rôle de l'armée dans la sphère politique en Algérie s'est posée, de manière récurrente, depuis même le début de la colonisation. Les premières résistances menées contre l'occupant colonial français avaient été conduites par des leaders religieux, chefs guerriers simultanément, la question de la subordination du militaire au civil se trouvant, d'emblée, tranchée. Tout le long de l'évolution du mouvement de résistance politique, du début du siècle au déclenchement de la guerre de libération nationale le 1<sup>er</sup> Novembre 1954, ce sont des dirigeants politiques civils qui avaient constitué l'interface des autorités coloniales.

Ce sont, cependant, des dirigeants de l'Organisation Spéciale (l'OS), structure paramilitaire créée en 1947 par le PPA-MTLD, le principal parti nationaliste algérien, qui avaient déclenché la guerre de libération nationale, après s'être érigés, de fait, comme instance politico-militaire connue, plus tard, sous l'appellation de « groupe des 22 ».

Ce seront, d'ailleurs, trois principaux membres de ce groupe, les Colonels Belkacem Krim, Abdelhafidh Boussouf et Abdallah Bentobal, connus sous la dénomination des « 3B », qui se saisiront des leviers de commande du FLN et de l'ALN de guerre. Ils y parviendront après avoir fait abroger, en 1957, par l'instance délibérante de la Révolution algérienne, le Conseil National de la Révolution Algérienne (CNRA), le principe de la primauté

Instruite pour obéir,  
l'ANP n'a pas exercé le  
pouvoir, directement

du politique sur le militaire. Un principe qui venait juste d'être adopté par le congrès de la Soummam réuni en 1956 avec Abane Ramdane comme figure de proue, lequel Abane Ramdane sera assassiné à l'initiative de ces mêmes « 3B ». La domination de fait de cette direction militaire sur les instances de la Révolution algérienne ne sera mise à mal que par la création, en 1960, de l'Etat-major Général de l'ALN sous le commandement du Colonel Houari Boumediene. C'est cette instance qui parviendra, progressivement, à supplanter les « 3B ». Il est établi, à cet égard, que c'est l'Etat-Major Général de l'ALN qui, depuis la proclamation de l'indépendance nationale en 1962, s'était assuré de la réalité du pouvoir, se servant, cependant, de la couverture politique de M. Ahmed Ben Bella, alors figure emblématique de la Révolution.

Cette brève rétrospective historique n'est pas superflue pour comprendre comment l'interférence de l'armée dans le champ politique en est venue à constituer une donnée co-substantielle à la fondation de l'Etat moderne en Algérie.

## L'évolution de l'armée algérienne

Examinons, à présent, le premier volet de cette contribution. Au lendemain de l'interruption du processus électoral, en 1992, l'armée algérienne, pour son rôle dans l'épisode considéré, avait fait l'objet d'attaques en règle jusqu'à être assimilée, parfois, à une armée de « pronunciamiento », ses chefs étant affublés du qualificatif de « junte » au sens le plus négatif du terme. A l'époque, pourtant, l'origine sociale des officiers Généraux et de leurs collaborateurs immédiats était des plus modestes, essentiellement, rurale. Leur comportement social n'était pas, particulièrement, ostentatoire, sujet à critique marquée de l'opinion publique. Il ne faut pas, certainement, céder à une forme d'idéalisation excessive de l'institution militaire. Certains chefs militaires, pas la hiérarchie en tant que corps social, s'étaient, certes, distingués par des comportements pathogènes qui ont pu contribuer à discréditer la corporation dans sa totalité. Mais ce qui doit retenir notre attention, ce n'est pas l'histoire liée aux modes individuels, c'est la société militaire, à travers l'analyse de la structure dite « Commandement » qui est une de ses composantes essentielles. Issus de l'Armée de Libération Nationale, les chefs militaires de l'époque avaient, pour la plupart, complété leur formation dans les académies nationales et étrangères et il existait une homogénéité interne relativement solide au sein de la hiérarchie. Jusqu'à une heure tardive, une certaine ligne de fracture a bien existé entre officiers dits de l'Armée française et officiers dits de l'Armée de Libération Nationale faisant se juxtaposer, d'ailleurs, clivages idéologiques et techniques. Cette ligne de fracture s'est, à présent, estompé. Au plan interne, également, la situation, au sein de l'armée, se caractérisait par un tassement vers le bas des grades qui a laissé, parfois, végéter les plus instruits parmi les cadres militaires. Ces clivages ont, peu ou prou, disparus face à la nécessité d'une solidarité active face aux défis majeurs apparus, d'abord, avec l'éclatement du conflit du Sahara Occidental, ensuite, avec l'irruption intempestive du Front Islamique du Salut. S'est faut garder à l'esprit, à cet égard, le fonctionnement presque démocratique de l'institution militaire puisque le Ministre de la Défense Nationale de l'époque prenait la précaution de réunir, jusqu'à un niveau relativement subalterne, les cadres de l'ANP en vue de requérir leur assen-

timent suscitant ainsi le consensus qui permettait au Commandement d'avancer les rangs serrés. Cela peut paraître une hérésie pour une institution fondée sur l'obéissance et la discipline. C'est bien selon ce mode, pourtant, que les formes armées portugaises avaient fonctionné pour trouver leur indispensable cohésion face à des événements d'une portée bien exceptionnelle.

Toujours à propos de la composante interne de l'armée, il faut noter, d'un point de vue social, que les principaux responsables militaires en 1992, Chefs de Régions Militaires comme Commandants de forces, ne disposaient pas des attributs, du prestige social et des avantages qui étaient ceux de leurs homologues, durant le règne du Président Houari Boumediène. Il ne faut pas non plus céder aux prénotions. Même sous la présidence de Houari Boumediène, les chefs militaires impliqués dans les processus politiques, l'étaient *intuiti-personae*, à travers le Conseil de la Révolution dont ils étaient membres. Ce n'était pas l'institution militaire, elle-même qui était concernée.

Les études fiables sur la composition sociale de l'encadrement militaire en Algérie n'existent pas. Il est difficile, donc, de conforter, scientifiquement, les constats avancés dans cette contribution. Au vu de l'observation empirique, il est excessif, pourtant, de parler de caste militaire coupée de la société. L'état d'esprit prêté aux chefs de l'ANP, à propos de l'Islam, est, également, un préjugé qui ne repose pas sur l'observation scientifique de la société militaire. Affirmer que le Commandement militaire était habité par une haine pathologique vis-à-vis de l'Islam, c'est méconnaître les racines sociales et culturelles, essentiellement paysannes, d'où puise sa sève cette composante essentielle de l'armée. Le Commandement militaire est le produit de la société algérienne, pas une excroissance greffée de l'extérieur. Il faut distinguer entre l'analyse scientifique et les jugements de valeur politiques. Beaucoup d'intellectuels algériens refusent de se libérer des prénotions teintées d'idéologie qui guident leur raisonnement chaque fois qu'il est question de l'armée algérienne. Mais pour revenir au corps du sujet, ce n'est pas sans pertinence que Nacer Djabi, sociologue algérien éminent, s'était livré à l'analyse d'un échantillon de cent Ministres du pays pour aboutir à la conclusion que leur profil correspondait, parfaitement, à la configuration de la société algérienne. Pour résumer ce constat, il a eu cette formule décapante de bon sens qui peut, parfaitement, s'appliquer à au Commandement militaire en Algérie: « C'est une élite tout ce qu'il y a de plus normal évoluant dans un système politique anormal ».

Comment expliquer, toutefois, que face à l'émergence prodigieuse du FIS, le Commandement militaire ait fait preuve d'un manque de lucidité politique. Ce n'est, assurément, pas dans le statut social des chefs militaires qu'il faut chercher l'explication. L'ANP, depuis l'indépendance, n'a jamais été, en fait, que l'instrument d'exécution d'une volonté politique incarnée par des chefs qui avaient revêtu l'habit civil. Instruite pour obéir, l'ANP n'a pas exercé le pouvoir, directement. C'est pourquoi elle n'a jamais pu accéder, en profondeur, à la compréhension des phénomènes politiques et économiques liés à l'évolution de la société. Elle s'est développée sur la base d'un modèle de formation axé, presque principalement, sur les connaissances techniques. L'encadrement militaire n'a pu accéder, ainsi, à l'intelligence des phénomènes de société que sous forme d'agrégats. Le fameux Commissariat politique de l'ANP,

Le FIS ne disposait pas d'un projet national qui lui aurait permis de gouverner dans la durée

Les partenaires étrangers de l'Algérie sont moins intéressés par une solution idéale qu'une solution pragmatique qui garantisse leurs intérêts stratégiques

excroissance héritée de l'Armée de Libération Nationale, servait à délivrer des messages pour l'environnement extérieur plutôt qu'à consolider la formation intellectuelle des cadres militaires. Confrontés à une vacance de fait du pouvoir politique, les chefs militaires, pour affronter la crise qui avait éclaté en 1992, s'étaient trouvés armés d'un patriotisme intuitif mais démunis de la capacité d'anticiper le futur à travers l'accès raisonné à la logique des phénomènes historiques, politiques et économiques. Le Président Houari Boumediene qui avait bien retenu la leçon de son différence avec le Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA) -ou officiaient les « 3B »- cantonnait l'armée loin de la politique, s'en servant, seulement, comme d'une arme de dissuasion contre ses opposants politiques. L'ancien Ministre de la Défense Nationale, le Général Khaled Nezzar, rappelait, à cet égard, tout récemment, une formule imagée du Président Houari Boumediene : « L'armée c'est le gourdin avec lequel il faut faire peur aux forces réactionnaires! ».

Cette distanciation de la hiérarchie militaire, sinon de toute l'institution militaire, par rapport à la sphère politique constitue, probablement, la grille de lecture appropriée pour saisir le sens de la formule toute candide que lancera, plus tard, le Général Lamari, devenu Chef d'Etat Major de l'ANP: « Nous militaires avons accompli notre mission. Aux autorités civiles d'accomplir la leur ». Entendez, sur le plan opérationnel, les groupes terroristes ont été réduits, il reste aux autorités compétentes de mener les réformes correspondantes au plan du fonctionnement politique du pays et de son développement économique et social. Au sens où les militaires ne seraient pas compétents pour traiter de questions qui sont, par essence, politiques. Cette forme d'ingénuité explique, dans une large mesure, pourquoi le Commandement militaire en était arrivé à laisser des relais tiers s'occuper de politique, acceptant d'être emmuré, pour sa part, dans une logique presque infantile de préservation de l'ordre institutionnel. Faisant de la politique sécuritaire une fin en soi le Commandement militaire avait laissé, alors, le terrain libre à des élites sans ancrage social, lesquelles élites, cultivant l'ambiguïté politique, avaient laissé s'installer la confusion entre le terrorisme, phénomène pathologique conjoncturel et le courant islamiste, donnée sociologique naturelle et pérenne.

Est-ce ce manque de lucidité politique qui n'a permis à aucun parmi les Chefs militaires de l'époque de jouer le rôle qui fut celui de Kemal Atatürk dans l'enfantement de la Turquie moderne ? A l'identique, est-ce pour des rigidités de pensée que les services de renseignement qui, pour le Commandement militaire, constituaient l'interface avec la société politique, n'avaient pas pu faire émerger un des leurs pour, à l'image du Major portugais Mélo Antunes, provoquer cette jonction salutaire entre forces armées et forces vives du pays créant les conditions de la consécration du système démocratique ?

## Le rôle de l'armée en 1992

Attardons nous, de manière plus spécifique, sur le deuxième volet de notre réflexion, le rôle de l'armée dans l'interruption du processus électoral en 1992. S'étant, brusquement, trouvé confronté à une problématique d'apparence simple mais de consistance combien complexe, le Commandement militaire, dès les origines de la crise, à partir de 1988,

s'était trouvé désemparé devant un processus que le scrutin interrompu de 1991 avait rendu encore plus complexe. La problématique se ramenait, alors, à une seule question. Fallait-il laisser le Front Islamique du Salut, alors à son apogée, conduire, selon sa propre logique et par la violence, le processus de transformation du système ou le priver de l'initiative, en assumant directement, de concert avec les forces représentatives du pays, la conduite du processus de transformation d'un système tombé en désuétude ? Cette deuxième voie était praticable, pour peu que le point d'ancrage, fut un vrai contre projet national, opposable à celui du FIS, attrayant dans l'apparence mais sans substance. C'est moins, cependant, l'inspiration d'une véritable démarche politique qui semble avoir poussé les chefs militaires à réagir à la victoire inéluctable du FIS que la crainte de servir, selon l'expression consacrée, de « mouton du sacrifice » sur l'autel de la cohabitation à laquelle se seraient préparés le Président Chadli avec les leaders du parti islamiste. Il était entendu, dans l'esprit des chefs militaires, que cette cohabitation, allait déboucher, fatalement, sur un désordre institutionnel, annonciateur d'affaiblissement de l'Etat. La hiérarchie militaire a, sans doute, fait preuve de courage en prenant la responsabilité morale d'arrêter, en 1992, le processus électoral. La décision n'était pas évidente dans une conjoncture interne où la population, dans sa grande majorité, apparaissait mobilisée derrière le FIS alors que le contexte international dégagait un climat, plutôt défavorable à l'interférence militaire dans la sphère politique. Le Commandement militaire avait failli, cependant, dans son appréciation de la menace. Le Commandement militaire avait dressé un diagnostic de la situation qui se limitait, quasiment, à l'identification du FIS comme menace sur l'ordre public et le système institutionnel. Il occultait les autres aspects de la crise, notamment, l'aspect politique. Le Commandement militaire comme frappé de cécité politique, prenait acte du danger que pouvait constituer l'arrivée au pouvoir du FIS sur la pérennité de l'ordre institutionnel, sans tirer les conclusions qui s'imposaient à propos de la fin de vie du système en place. Diminué par la difficulté qu'il avait à appréhender les phénomènes politiques, sociaux et économiques - en un mot le mode de fonctionnement de la société -, le Commandement militaire ployait, en sus, sous le poids d'un complexe d'infériorité exacerbé vis-à-vis de l'environnement international.

C'est ainsi que le Général Mejdoub Lakhal-Ayat, observateur avisé de la chronique militaire, avait émis, à l'époque, un constat qui se révélera plein de bon sens : « Ils (les chefs militaires) ont eu le courage d'arrêter le processus électoral mais ils n'ont pas de feuille de route pour le futur ».

Tirant profit de la situation économique et sociale délétère où était plongé le pays, prenant prétexte des attentes de la population en matière de moralisation de la vie publique et de justice sociale, le FIS s'était présenté comme la seule force capable de réaliser le changement espéré. Le FIS qui était bien capable de renverser, par la violence, le régime, ne disposait pas d'un projet national qui lui aurait permis de gouverner dans la durée. Le Commandement militaire, pour sa part concentrant toute son attention sur le risque d'affaiblissement de l'ordre institutionnel, avait pris, la décision d'interrompre le processus électoral sans prendre la peine d'offrir une véritable alternative à travers le choix audacieux d'un vrai projet national qu'il aurait eu à conduire, par lui-même ou avec d'autres forces politiques représentatives, sur la base d'un solide pacte national. L'idée est, sans doute, contestable dans tous les cas qui énoncent, de

Les services de renseignement n'ont pas suivi le même processus d'adaptation au contexte national et international que celui de l'armée

L'adaptation  
des services de  
renseignement aux  
exigences du système  
démocratique est une  
obligation absolue

manière simpliste, que la motivation des chefs militaires consistait, à l'époque, à stopper, simplement, le processus de réformes engagé par le gouvernement de M. Mouloud Hamrouche, opposés qu'ils étaient à une gestion libérale et transparente de l'économie et à la démocratisation du système politique. L'attention des chefs militaires était moins appelée sur ces problématiques liées à un soubassement, éminemment, politique que focalisée, presque exclusivement, sur deux objectifs de consistance physique, premièrement, contenir le FIS de crainte qu'il n'en vienne à liquider, physiquement, les chefs militaires eux-mêmes, deuxièmement, rendre impraticable la formule de la cohabitation avec ce parti que le Président Chadli avait envisagé.

Pour le Commandement militaire, 1992 aura constitué, sans doute, un tournant. Un tournant mais aussi un rendez-vous, partiellement, manqué avec l'Histoire. Que n'aurait-il été grand ce Commandement militaire s'il avait pris la décision d'enfermer, manu militari, sous les lambris de la Coupole du Club des Pins, tous les acteurs politiques représentatifs et légitimes dans le pays, avec cette consigne simple: « Les portes seront ouvertes dès que vous aurez convenu d'une plate-forme politique appropriée pour garantir l'achèvement de la transition démocratique ». Rien de comparable avec la conférence de fin de mandat du Haut Comité d'Etat qui souffrait de carence de légitimité au point que M. Abdelaziz Bouteflika, pressenti pour prendre les rênes du pays, avait refusé de recevoir mandat d'une Assemblée aussi peu représentative.

Puisque le Commandement militaire a été décrit comme démuné de la capacité de perception des phénomènes politiques, comment aurait-il pu être en mesure de superviser un processus de négociations aussi laborieux? Il eut fallu, bien sûr, que le Commandement militaire prenne acte, au préalable, de l'obsolescence du système de gouvernance hérité depuis l'indépendance. Il eut fallu que les chefs militaires prennent conscience, de manière raisonnée, pas seulement intuitive, de la nécessité de tourner une page de l'histoire pas de la prolonger. Il eut fallu, certainement, que le Commandement militaire adopte une attitude moins complexée vis-à-vis de l'environnement international. Les partenaires étrangers de l'Algérie qui définissent leurs politiques vis-à-vis de l'Algérie en fonction d'intérêts d'Etat, sont moins intéressés par une solution idéale qu'une solution pragmatique qui garantisse leurs intérêts stratégiques. Il eut fallu, sans doute, que la multitude de compétences intellectuelles qui foisonnaient au sein des forces armées, à des niveaux de responsabilité plus ou moins inférieurs, soient associées, pleinement, à la conceptualisation et à la mise en œuvre de la position doctrinale de l'ANP. Cela était à portée de mains.

Avec le recul historique, il est possible de supposer que la faille principale se situait au niveau de l'impréparation du Commandement militaire à des phénomènes de gouvernance politique dont il était peu coutumier. Mais il faut se poser, désormais, la question de la fiabilité du rôle d'interface avec la société politique joué par les services de renseignement, eux-mêmes habitués à faire face au genre de situations apparues, sous le seul angle de vision sécuritaire, lequel est, forcément, réducteur.

Quoiqu'il en soit, l'accession à la Présidence de la République de M. Abdelaziz Bouteflika ouvrira une nouvelle ère dans l'évolution de l'institution militaire. Avec, dans une première étape, des rapports plutôt ambigus empreints de méfiance réciproque entre le Chef de l'Etat et la

hiérarchie militaire. La démarche de clarification de ces rapports aura été, en effet, des plus laborieuses. Elle n'a produit ses effets que vers la fin du deuxième mandat du Président Abdelaziz Bouteflika. L'objectif consistait à parvenir, tour à tour, à une sorte de code de bonne conduite à travers une délimitation de compétences qui tienne compte du caractère spécifique de l'institution militaire et à l'adoption, in-fine, d'un programme de modernisation de l'institution militaire qui ferait émerger, pacifiquement, une nouvelle chaîne de commandement. Pour une meilleure compréhension du problème, il faut distinguer, au plan méthodologique, entre, d'une part, le corps de bataille, c'est-à-dire les grandes unités de combat et les commandements opérationnels, ainsi que leur dispositif de soutien logistique et, d'autre part, les services de renseignement, même s'ils continuent de relever de la tutelle de la Défense Nationale. Les changements évoqués concernent, essentiellement, la première composante des forces armées. Ces changements portent sur l'amélioration substantielle de la qualité de l'encadrement militaire, tant du point de vue de l'âge que du niveau de formation technique et intellectuelle. Pour l'essentiel l'encadrement militaire actuel provient d'officiers formés au sein des fameuses Écoles des Cadets de la Révolution, de l'Académie Militaire Interarmes de Cherchell et dans les universités, s'agissant, de recrues sur titre engagés dans les rangs des forces armées à la fin de leur scolarité supérieure. Pour la plupart, ces officiers ont suivi des cycles de spécialisation ou des stages de commandement, dans les grandes écoles militaires occidentales, russes et arabes. Les changements se sont effectués, notons le, dans le respect des équilibres sociologiques. Le rajeunissement de l'encadrement militaire n'a pas affecté, de manière fondamentale, la prédominance des cadres issus de la région Est du pays, largement majoritaires dans la chaîne de commandement. Ce sont, également, des officiers d'extraction sociale modeste, paysannerie pauvre et petite bourgeoisie, qui, majoritairement, composent, toujours, la chaîne de commandement.

Certaines critiques évoquent, à propos de cette chaîne de commandement, la présence d'une poignée de responsables trop âgés, en déphasage avec les nouveaux chefs, beaucoup plus jeunes et bien mieux formés. Ces responsables d'âge avancé qui se comptent sur les doigts de la main proviennent de l'Armée de Libération Nationale. Le Chef d'Etat major de l'ANP, en particulier, a été choisi par le Président de la République pour des considérations de loyauté personnelle et d'autres raisons symboliques, liées, entre autres, à son appartenance à l'ALN. A terme raisonnable, cependant, la fonction de Chef d'Etat major de l'ANP, de plus en plus technicisée, sera, probablement, accessible à la génération d'officiers incorporés après l'indépendance nationale. Il persiste, encore, des divergences internes à l'institution, résultant de la diversité des parcours des officiers qui forment l'ossature de la chaîne de commandement. Effectivement, ces nouveaux chefs militaires ayant suivi des formations supérieures au sein d'académies différentes, nationales et étrangères, il se pose pour la cohésion de l'action de l'institution militaire, la question de l'homogénéisation des visions, sur les plans technique aussi bien que de la doctrine. L'Ecole Supérieure de Guerre, nouvellement créée, et l'Institut Militaire de Documentation, d'Évaluation et de Prospective, de création plus ancienne, ne semblent pas, en ce sens, avoir apporté la contribution attendue. L'effort de rajeunissement de la chaîne de commandement militaire, concomitant à celui de la modernisation du potentiel de combat, ne s'est pas accompagné de la rénovation de ce qui devrait tenir lieu de corps de doctrine militaire. Une opacité est entretenue, autour de cet impératif

Le débat actuel tourne autour de la possibilité d'attribuer à l'armée algérienne un rôle de garant de la Constitution



En cas de manifestations populaires devenues incontrôlables, l'armée algérienne appuierait plutôt les revendications des manifestants

de rénovation de la doctrine de défense. C'est cette doctrine qui pourrait renseigner, plus sûrement, sur la politique de défense nationale du pays. A moins que celle-ci ne se résume, implicitement, à une simple adéquation de l'effort de guerre national avec les impératifs spécifiques à l'OTAN, les nouvelles menaces qui vont de la lutte contre le terrorisme jusqu'à la participation aux forces d'interposition dans les conflits localisés en passant par la prévention des exodes de population. Il est vrai, à cet endroit, que les politiques de défense nationale s'inscrivent, désormais, dans des logiques de sécurité régionale liées aux impératifs fixés par les grandes puissances, principalement, les USA.

L'OTAN, précisément, a engagé ce qu'il est convenu d'appeler le dialogue méditerranéen avec un certain nombre de pays riverains à la Méditerranée. Dans l'argumentaire élaboré par les services de l'OTAN, il est spécifié, expressément, que l'un des objectifs porte sur l'interopérabilité des forces. Dans l'immédiat, le rapprochement avec l'OTAN se traduit, précisément, pour des considérations opérationnelles, par une transformation graduelle de la chaîne de commandement au sein de l'ANP. Les exigences liées à l'interopérabilité obligent, en effet, l'ANP à se mettre à niveau. C'est, par conséquent, les militaires qui maîtrisent les armements requis et qui sont capables de conduire des interventions adaptées aux théâtres d'opération modernes qui supplantent, progressivement, ceux qui ne sont pas formés.

Mais le dialogue méditerranéen vise, aussi, à favoriser la réforme de la Défense Nationale, à travers, d'ailleurs, « la promotion du contrôle démocratique des forces armées ». Cette affirmation est à relier, sans aucun doute, à l'évolution de fait du positionnement institutionnel de l'ANP laquelle est soumise, de fait, à la tutelle de l'autorité civile en la personne du Président de la République. Les principes institutionnels défendus par l'OTAN tout comme l'état d'esprit prévalant parmi ces nouveaux chefs militaires devraient, à priori, les prémunir contre la tentation d'une irruption intempestive dans la sphère politique.

Quelle lecture politique faut-il faire, à ce niveau de la réflexion, à propos des changements que nous venons d'évoquer ?

A court terme, le Président Abdelaziz Bouteflika, en remplaçant - sans payer de coût politique significatif - la génération des Généraux « janviéristes » par de nouveaux chefs militaires que nous pourrions appeler des « guerriers professionnels », a éliminé toute source possible de contestation de sa démarche à partir des forces armées. A moyen terme, le Président Abdelaziz Bouteflika a subtilement, conçu la répartition des prérogatives entre délégataires de pouvoir au niveau du Ministère de la Défense Nationale de manière que leurs influences s'annulent réciproquement. A long terme, le Président Abdelaziz Bouteflika a réussi le découplage, presque total, entre les services de renseignement et les forces armées, privant les premiers de l'appui ostensible qui faisait leur force et les seconds de l'interface sur la société qui leur permettait d'agir politiquement.

Dans le même intervalle, cependant, il est loisible de ne noter que les services de renseignement n'ont pas suivi le même processus d'adaptation au contexte national et international que celui de l'armée, au sens de corps de bataille. Le regretté M'hamed Yazid, quelque temps avant sa mort, évoquait cette relation ambiguë, faite d'attraction et de

répulsion et empreinte de sentiments contradictoires, qui liait le personnel politique hérité de la Guerre de libération nationale aux services de renseignement algériens. C'est, à la fois, un rejet fondé sur la peur et de l'admiration entretenue par le mythe. Le Président Abdelaziz Bouteflika n'échappe pas à la règle. Il existe chez lui, pour des considérations symboliques autant que pratiques, une réelle volonté de réformer les services de renseignement, au sens d'annihiler la capacité de nuisance qui leur est prêtée. Il est, suffisamment, habile, cependant, pour vouloir continuer à entretenir le mythe qui entoure cet instrument dont il ne veut pas se priver brusquement. Il laisse, volontiers, se perpétuer, surtout à l'usage d'une société politique habituée à accepter ce genre de soumission, l'idée que ces services de renseignement tout puissants constituent le bras séculier sur lequel repose son pouvoir. Cette considération doit compter, certainement, dans le peu d'empressement qu'il manifeste pour procéder à la réforme des services de renseignement. Pour le moment, il est probable que le Président Abdelaziz Bouteflika se suffit d'avoir découplé corps de bataille et services de renseignement en limitant leur influence en matière, notamment, de nomination aux fonctions de responsabilité publique. Probablement, dans son programme de réformes envisage-t-il d'autres projets.

L'avenir démocratique de l'Algérie se construira avec l'institution militaire pas contre elle

Faut-il, cependant, s'en tenir, mécaniquement, à l'avis des partis et leaders de l'opposition qui considèrent que lesdits services sont la source de blocage essentielle pour tout processus de transition démocratique ? Ne nous arrêtons pas aux évidences, le renseignement est une fonction fondamentale de l'Etat, une condition indispensable à son développement pérenne. La question n'est, donc, pas de savoir si, oui ou non, le pays doit disposer de services de renseignement. La question porte sur la nature de la mission à confier aux services de renseignement dans un système démocratique, sur leur positionnement institutionnel et sur les critères de performance à leur appliquer.

Hasardons nous à un retour sur le passé. La Sécurité Militaire a été, certainement, un instrument de répression dans le cadre d'un système de parti unique. C'était, était-il affirmé, le prix à payer pour garantir la stabilité politique et institutionnelle du pays laquelle est indispensable pour son développement économique et social. Au plan externe, la Sécurité Militaire avait joué un rôle éminent dans la victoire de nombreuses guerres de libération nationale, en Afrique notamment, dans le succès de combien de Révolutions démocratiques, résultat de soulèvements populaires, sans compter le soutien efficace apporté aux mouvements de résistance de gauche en Amérique Latine.

Qu'en est-il au présent ? Il faut bien admettre que l'ardeur patriotique et l'efficacité opérationnelle dont était créditée cette ancienne Sécurité Militaire n'ont pas résisté au phénomène d'usure, à l'image de cette perte de bonne gouvernance qui touche toutes les institutions du pays. Plus récemment, ces services de renseignement ont pu jouer un rôle de rempart contre l'écroulement de l'Etat algérien. Ils ont exercé, également, un certain rôle stabilisateur éteignant, dans l'œuf, les crises internes du régime, ce qui, par entraînement, a permis au système de perdurer. A leur actif, également, un rôle relatif, de coloration, disons, patriotique, dans la sauvegarde du patrimoine économique national. Leur empreinte, sans être exclusive, est perceptible dans l'abrogation de la loi sur les hydrocarbures en 2005. Ils ne sont pas étrangers à la contra-

riété que rencontrèrent certains processus de privatisation douteux. Ce rôle de stabilisation du régime politique et cette œuvre de sauvegarde du patrimoine économique sont, néanmoins, sans commune mesure, avec les exigences d'un accompagnement de vrais processus de transition démocratique. Les cadres de renseignement algériens formés pour lutter contre la subversion interne -entendez l'opposition qui n'est pas légale-, s'étaient, avec plus ou moins de succès, adaptés pour combattre le terrorisme. Pourront-ils étouffer, aujourd'hui, un soulèvement populaire impétueux ? Rien de moins sur. Il ne faut pas faire de la toute puissance prêtée au DRS un abcès de fixation. Les hommes politiques algériens devraient visiter les pages d'histoire des peuples qui ont imposé dans leur pays le système démocratique. Le DRS serait-il plus puissant et plus efficace que la PIDE portugaise ou la STASI allemande ? Lorsque les conditions historiques de fin de la dictature de Salazar au Portugal ou de la chute du système communiste en Allemagne s'étaient trouvées réunies, la PIDE et la STASI avaient, aussitôt, perdu de leur toute puissance. Jusqu'à preuve du contraire, Il n'existe point d'antidote à une volonté populaire, parfaitement, canalisée.

Quel avenir, alors, pour ces services de renseignement dans un processus de transition démocratique ? « Protéger la société, pas la contrôler », tel est, de manière immuable, le leitmotiv de toute réforme des services de renseignement en vue de leur adaptation aux exigences du système démocratique. L'observation des processus historiques universels, similaires à ceux qui se déroulent dans le monde arabe, indique bien, à n'en point douter, que l'adaptation des services de renseignement aux exigences du système démocratique est une obligation absolue. Cette adaptation doit-elle, nécessairement, se faire au prix de la décapitation, symbolique s'entend, l'encadrement actuel des services de renseignement ? Il faut faire le pari que la plupart de ces cadres des services de renseignement, tant décriés, finiront par se ranger au choix du système démocratique dès lors que la situation aura atteint le stade de mûrissement requis. C'est à dire, dès lors, en particulier, que l'armée, au sens de corps de bataille, se sera, clairement, positionnée en faveur du changement démocratique.

La reconversion des services de renseignement ne saurait intervenir, cependant, à la faveur de sautes d'humeurs de responsables officiels, puissants pour le moment ou de vœux pieux, candidement, évoqués par des leaders de l'opposition, sans prise sur les réalités. Seul un véritable processus de transition démocratique pourra entraîner le repositionnement institutionnel des services de renseignement, conformément aux canons du système démocratique avec le recadrage de leur mission autour d'impératifs liés à la sécurité nationale, exclusivement.

## **L'armée algérienne dans le nouveau contexte**

Troisième étape de la réflexion engagée au titre de cette contribution. Quel serait le comportement de l'armée algérienne face à un soulèvement populaire d'importance ? Quel rôle pourrait-elle jouer, par la suite, dans un processus de transition démocratique à venir ? Ce questionnement renvoie à une problématique comportant deux volets. Le premier volet se rapporte au comportement des forces armées dans le cas ou

elle serait requise par les instances politiques pour réprimer les manifestations populaires. Le deuxième volet se rapporte au positionnement institutionnel et politique qu'adopterait l'armée dans le contexte d'une transition démocratique. Au risque de se répéter, évoquons les trois paramètres essentiels qui sont à considérer pour pouvoir se prononcer. Premièrement, rappelons l'importance de la transformation de la chaîne de commandement militaire au sein de l'ANP. A partir des années 2000, une transformation a touché l'ensemble de la chaîne de commandement, avec émergence de nouveaux chefs militaires, relativement jeunes, parfaitement formés et animés d'esprit d'ouverture sur le monde moderne. Deuxièmement, soulignons l'influence du contexte international. Dans la conjoncture mondiale actuelle, marquée par le bouleversement du système de relations internationales et la mondialisation des rapports entre nations, il n'est plus d'usage que les chefs militaires qui, dans des conditions exceptionnelles, viendraient à prendre le pouvoir songent à le conserver. L'ère des coups d'Etat classiques menés par des militaires pour des militaires est révolue. Par ailleurs, l'adoption du principe de compétence universelle pour connaître des crimes contre l'humanité ainsi que la création de la Cour pénale internationale pèsent, désormais, comme une épée de Damoclès sur la tête des chefs militaires qui seraient tentés d'étouffer par la violence les aspirations démocratiques de leurs peuples. Troisièmement, mettons en relief le poids du contexte national. Issus pour la plupart de couches sociales défavorisées, dans le meilleur des cas des classes moyennes, les nouveaux chefs militaires ne sont pas, loin s'en faut, déconnectés de la réalité sociale. S'ils ne manifestent aucune inclination pour la chose politique, stricto sensu, c'est une écoute attentive qu'ils prêtent aux difficultés du peuple algérien ainsi qu'aux contrariétés qui obstruent la voie au développement national. La dégradation actuelle de la situation dans le pays ayant tendance à devenir chronique, elle ne peut que les interpeller. Toutes ces considérations devraient conduire l'armée algérienne, dans l'hypothèse où elle était requise, à refuser de réprimer d'éventuelles manifestations populaires. Les chefs militaires, pour autant, ne se mettront pas en situation de rébellion vis-à-vis des instances politiques légales du pays. C'est en dernier ressort, s'ils présentent une situation de chaos, fatale au pays, qu'ils pourraient agir, identiquement, aux armées tunisienne et égyptienne.

C'est, de manière plus fondamentale, le statut politique et institutionnel de l'armée dans un processus de transition démocratique qui soulève, cependant, les plus pressantes interrogations. L'armée doit-elle, alors, accompagner un processus démocratique qui s'engage pour assurer sa protection ou doit-elle rester un corps inerte même lorsque ce processus est, expressément, mis en danger ? Si l'objectif consiste à faire barrage contre une menace avérée sur les institutions ou à prémunir un éclatement du pays, l'armée n'est-elle pas fondée à intervenir, sous réserve de permettre au choix souverain du peuple de s'exprimer aussitôt que les dangers évoqués auront été jugulés ? Ce serait faire preuve de candeur, en effet, que d'imaginer, ainsi que s'y commettait le distingué professeur Léon Duguit, que « la force armée puisse être une machine inconsciente ». Il est probable, dans ces conditions, que l'ANP, sans devoir interférer dans les rivalités partisanses sera, pour une période encore, un acteur incontournable sur la scène nationale. A plus forte raison s'il s'agit, pour elle, de contribuer à la mise en place pérenne d'un modèle institutionnel démocratique. Le débat actuel tourne, précisément, autour de la possibilité d'attribuer à l'armée algérienne un rôle de garant de la Constitution.

Cette option, rappelons le pour mémoire, avait été évoquée, en 1995, au moment du remaniement de la Constitution sous la Présidence de M. Liamine Zeroual. C'est le Commandement militaire lui-même qui avait, alors, récusé la solution. Le raisonnement afférent à cette disposition essentielle butte, toujours, sur deux écueils. Le premier écueil est d'ordre philosophique. Comment justifier l'écart qui serait pris par rapport au principe sacro-saint de la souveraineté populaire ? Confier à l'armée un statut de garant de la Constitution ne serait-ce pas là une tentative déguisée de détournement de choix populaires librement exprimés dans des scrutins réputés transparents ? Il ne faut, sans doute, plus songer, en effet, selon l'expression des plus impropres au demeurant, à « éradiquer » le courant islamiste. Ni l'état d'éveil du peuple algérien ni le contexte international ne l'autorisent désormais. Il faut, au contraire, veiller à respecter le choix populaire souverain en s'assurant, le cas échéant, que des garde fous constitutionnels existent et fonctionnent efficacement. La préoccupation, en l'espèce, n'est pas d'infirmer un choix populaire souverain en faveur d'un courant politique légal mais d'éviter l'instauration, par effraction, par effraction précisons le bien, d'un Etat théocratique. Ajoutons que par-delà la menace du mouvement islamiste -agitée, parfois, comme simple épouvantail- il existe, de manière encore plus évidente, la menace représentée par les pôles de pouvoir résiduels de l'ancien système qui, avec l'énergie du désespoir, résisteraient aux prolongements d'un soulèvement populaire victorieux. Les expériences en cours dans le monde arabe en sont des illustrations éloquentes. Le deuxième écueil est d'ordre pratique. Comment s'assurer, dans pareil contexte, que l'armée s'en tienne, effectivement, à un rôle de garant absolument neutre, un statut aux termes duquel aucune possibilité ne lui serait laissée pour s'emparer, pour son propre compte, des leviers du pouvoir et ou son instrumentalisation à des fins claniques ou partisane serait hors de portée ? Un statut en vertu duquel, comme disent les juristes allemands, l'armée serait dessaisie, de facto, de « la compétence de sa compétence » ? L'armée, en d'autres termes ne pourrait pas s'autosaisir. Une instance constitutionnelle à définir détiendrait, spécifiquement, la prérogative de saisine et de mise en œuvre. Sans que cela ne soit forcément un Conseil de Sécurité Nationale ou prédomineraient les membres militaires formule, désormais, contestée même en Turquie. Une solution qui, même à recueillir le consensus national, devrait être conçue de manière à ne pas entraver le fonctionnement démocratique du pays.

La réflexion autour de cette problématique, essentielle pour le succès d'une vraie transition démocratique, doit tenir compte de deux paramètres importants. Le premier se rapporte à l'état de déliquescence de la vie politique et associative en Algérie. Il n'existe pas, réellement, de partis politiques solidement structurés et profondément ancrés dans la société. Il n'existe pas de mouvement associatif efficace, puissamment inséré dans la vie de la société. Il existe, encore moins, des leaders charismatiques, déterminés et porteurs d'un vrai projet alternatif au système qui viendrait à s'effondrer. Il est clair qu'une éventuelle transition démocratique serait, dans ces conditions, menacée non pas tant, par le mouvement islamiste, souvent agité comme un simple épouvantail, que par la résistance de pôles agissants de l'ancien système qui tenteraient de résister, avec l'énergie du désespoir, aux prolongements d'un soulèvement populaire victorieux. Ces considérations permettent de souligner l'importance du mode d'attribution à l'armée de ce rôle de garant de la Constitution. Il ne suffit pas que ce statut soit prévu par la Constitution.

Il est indispensable, en effet, qu'il soit, au préalable, expressément, consigné dans un pacte politique fondé sur le plus large consensus national possible. Soulignons qu'il est entendu par armée, le corps de bataille expressément, dans sa configuration globale. Elle ne tient pas compte des services de renseignement lesquels, dans un processus de transition démocratique, devraient être éloignés de la sphère politique et, graduellement, civilisés, c'est-à-dire être placés sous une tutelle extra-militaire. L'armée algérienne recèle en son sein, en termes d'encadrement humain, le potentiel nécessaire qui peut lui permettre de jouer ce rôle sans risque pour la démocratie. Elle renouerait, ainsi, avec un rôle qui la replacerait au service de la nation toute entière, pas d'une fraction de la nation. Un rôle qui aurait du être le sien, dès le commencement. En corollaire, cependant, la mobilité dans l'exercice des fonctions supérieures de responsabilité au sein de l'ANP doit être instaurée, selon les normes en usage dans les armées modernes. C'est un pré-requis nécessaire à la préservation de la cohésion de l'armée, celle-ci étant conditionnée par l'octroi de chances identiques à tous ses membres dans la promotion dans les grades et, subséquemment, dans l'accès aux postes de commandement.

Il apparaît, à la lumière de toutes ces considérations, que le plus important, dans le contexte actuel, c'est de pouvoir entamer un véritable processus de démocratisation du pays, pas de tergiverser du fait d'une clause dérogatoire, toute temporaire, aux canons académiques des régimes démocratiques classiques.

## Conclusions

Pour nous résumer à propos de cette dernière partie de la réflexion menée au titre de cette contribution, il est possible d'avancer les conclusions essentielles suivantes. En cas de manifestations populaires devenues incontrôlables, l'armée algérienne, non seulement ne tirerait pas sur la foule mais appuierait plutôt les revendications des manifestants. Si un processus de transition démocratique est engagé, il pourrait être attribué à l'armée une mission de garant du respect de la Constitution. Pour les deux étapes évoquées, la conduite de l'armée face à un soulèvement populaire victorieux et son rôle dans un processus de transition démocratique, les services de renseignement, comme entité spécifique, n'ont pas été évoqués. Ce n'est pas une étourderie, c'est une omission délibérée. La conjoncture interne dans le pays ainsi que l'évolution d'ensemble de l'environnement international placent les services de renseignement face à un nouveau rapport de forces qui les met en demeure de suivre, de gré ou de force, le propre positionnement dans l'armée. Les services de renseignement pourraient disposer, encore, d'une certaine influence sur la société virtuelle composée des appareils et institutions officiels ainsi que des personnels qui les peuplent, leur prise est sans effet sur la société réelle, c'est-à-dire la grande majorité de la population qui vit en marge de tout contrôle officiel.

Comme cela a déjà été évoqué, la nouvelle génération d'officiers qui, au sein de l'ANP, accède aux commandes des unités de feu et à la responsabilité des services de soutien logistique est de bonne formation supérieure et elle nourrit des aspirations qui portent, principalement, sur

la modernisation de l'outil de défense, sans perdre de vue le souci de voir les affaires du pays confiées à une équipe de gouvernance légitime et performante. L'état de sous-développement politique et social de l'Algérie ne semble pas, précisément, devoir s'accommoder, pour le moment, d'une solution de sortie de crise conçue sans l'adhésion de l'institution militaire. Surtout, si, à fortiori, elle est dirigée contre elle. Quelle est, autrement, la force organisée qui, aujourd'hui, pourrait garantir, sérieusement, le succès d'une transition démocratique à venir ? Il faut se garder de l'idée infantile selon laquelle la société libérée trouvera, naturellement, son point d'équilibre. La nature, justement, a horreur du vide, que ne sert-il de le répéter. Bien des forces sont déjà tapies pour récupérer à leur profit une victoire du peuple algérien inscrite dans la logique de l'Histoire. L'avenir démocratique de l'Algérie se construira avec l'institution militaire pas contre elle. Cette évidence, les hommes d'Etat porteurs d'un vrai projet national ne l'ignorent pas.

L'Algérie est au seuil d'un tournant historique. Il serait puéril d'imaginer, en effet, que les dirigeants de ce pays continuent à occulter les contraintes du temps mondial en ignorant les exigences de démocratisation qui soufflent sur la planète toute entière. La mise en garde est valable pour tous les acteurs de la vie nationale. Il ne faudrait pas que l'armée soit la seule à en être convaincue. Dans ce contexte, pour scruter ce que pourrait être l'avenir proche de l'Algérie, gardons la tête froide sans perdre la foi. Comme aimait à le répéter, en son temps, Antonio Gramsci, il faut être « pessimiste par l'intelligence et optimiste par la volonté ».